

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée tenue le 29 octobre 2025, à 19 h, en présentiel

Présences :

Madame Julie Arvisais, directrice
Madame Marie-Frédérique Côté, directrice adjointe
Monsieur Sébastien Pedrotti, parent membre
Monsieur Marc Bordeleau, parent membre
Madame Catherine Dionne, parent membre
Madame Vivian Orozco, parent membre
Madame Sara Wilhelmy, parent membre substitut
Madame Stéphanie Lecault, parent membre substitut
Madame Mélissa Légaré, représentante du personnel enseignant
Madame Martine Chaumont, représentante du personnel enseignant
Madame Sophie Durand-Mailloux, représentante du personnel enseignant
Madame Marie-Josée Thibodeau, représentante du personnel de soutien
Madame Isabelle Labonté, représentante des professionnels
Madame Hélène Roy, représentante du sdg

Était absente :

Madame Julie Desrosiers, parent membre
Madame Josiane Cantin, parent membre

Public :

Aucun

1. Ouverture de l'assemblée

La directrice, Mme Arvisais, ouvre l'assemblée. Il est 19 h. Mme Arvisais s'assure que tous les membres ont accès au Sharepoint.

2. Parole au public

Aucun public

3. Adoption de l'ordre du jour

La directrice, Mme Arvisais présente sommairement l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Mme Labonté et appuyé par Mme Thibodeau **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

M. Bordeleau demande d'ajouter le sujet du parascolaire dans les autres points.

Adopté à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-001]

4. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2025

La directrice, Mme Arvisais présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible, au préalable.

IL EST PROPOSÉ par Mme Dionne et appuyé par M. Pedrotti **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 5 juin 2025, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-002]

5. Élections

Les membres se présentent lors d'un tour de table.

5.1 Procédures

La directrice, Mme Arvisais, présente les procédures d'élections pour les 4 postes : présidence, vice-présidence, secrétaire et trésorière.

5.2 Présidence

Mme Dionne se propose à la présidence. La proposition est secondée par M. Bordeleau.

5.3 Vice-présidence

Mme Labonté propose Mme Desrosiers à la vice-présidence. La proposition est appuyée par Mme Thibodeau.

5.4 Secrétaire et trésorière

La directrice, Mme Arvisais propose Mme Côté à titre de secrétaire et se propose pour assurer le suivi budgétaire du conseil d'établissement. Les membres sont en accord. La proposition est appuyée par Mme Légaré et secondée par Mme Durand-Mailloux.

6. Nomination des représentants de la communauté

Aucun représentant de la communauté n'est nommé. Mme Arvisais informe les membres que même si le conseil d'établissement ne trouve pas de représentant de la communauté, au cours de l'année, différentes personnes peuvent être invitées au conseil d'établissement pour discuter de divers sujets.

7. Règles de régie interne du conseil d'établissement

La présidente, Mme Dionne, présente les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Dionne et appuyé par Mme Thibodeau **D'APPROUVER** les règles de régie interne telles que présentées.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-003]

Les membres sont en accord à vivre des rencontres virtuelles de façon exceptionnelle. **IL EST PROPOSÉ** par Mme Lecault et appuyé par Mme Wilhelmy **D'APPROUVER** les rencontres exceptionnelles en virtuel.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-004]

8. Substituts

La directrice, Mme Arvisais présente les 2 parents membres substituts (Mme Stéphanie Lecault et Mme Sara Wilhelmy) qui ont été élus lors de l'assemblée générale de parents en septembre dernier.

Il est précisé que si un membre doit s'absenter, il doit en informer Mme Arvisais dans les meilleurs délais. Celle-ci précise que le courriel est le moyen de communication le plus efficace.

Une pige avec la présidente a été réalisée pour déterminer l'ordre des parents membres substituts qui remplaceront lorsqu'un parent membre s'absentera. Les membres sont en accord avec cette pige.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-005]

Voici les résultats de la pige :

#1 Stéphanie Lecault
#2 Sara Wilhelmy

Ainsi, lorsqu'un parent sera absent, Mme Lecault sera contactée en premier. Si elle est indisponible, nous contacterons Mme Wilhelmy.

9. Calendrier des réunions

La présidente, Mme Dionne, présente le calendrier. Ces dates pourraient varier en fonction des disponibilités des membres au cours de l'année.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Chaumont et appuyé par Mme Roy **D'APPROUVER** le calendrier des réunions tel que présenté avec la souplesse de modifications au besoin.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-006]

10. Fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement

La présidente, Mme Dionne, présente le document du CSSMI.

11. Déclaration d'intérêts des membres

La présidente, Mme Dionne, présente le document du CSSMI à remplir par tous les membres du conseil d'établissement. Les signatures ont lieu séance tenante.

12. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement

La présidente, Mme Dionne, présente la formation obligatoire pour les nouveaux membres. Tous recevront le courriel avec le lien pour visionner les capsules et prendre connaissance des fiches d'information. Les membres sont en accord avec le visionnement en individuel des capsules. Tous sont invités à ne pas hésiter à poser des questions afin d'obtenir des précisions sur les différents contenus.

IL EST PROPOSÉ par Mme Lecault et appuyé par Mme Chaumont **D'APPROUVER** que les membres visionnent individuellement les capsules.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-007]

13. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement

Le budget annuel du conseil d'établissement est de 775 \$. Il est expliqué aux membres que les frais de gardiennage peuvent être remboursés à même ce budget. Des suivis budgétaires seront effectués au cours des rencontres par la direction. Les membres proposent de remettre les surplus du budget à la fin de l'année aux finissants pour l'organisation d'une activité.

Il est **PROPOSÉ** par M. Pedrotti et appuyé par Mme Orozco **D'APPROUVER** le budget de fonctionnement 2025-2026.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-008]

14. Fonds spéciaux 2025-2026

La directrice, Mme Arvisais présente les fonds spéciaux de l'année scolaire 2025-2026.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Wilhelmy et appuyé par Mme Dionne **D'APPROUVER** les dépenses liées à la fête de la rentrée.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-009]

Mme Arvisais présente la campagne de financement « Super Recycleurs » qui aura lieu deux fois dans l'année.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Durand-Mailloux et appuyé par Mme Lecault **d'APPROUVER** la campagne de financement « Super Recycleurs ».

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-010]

Mme Arvisais présente l'activité proposée par l'enseignante d'art dramatique soit une ligue d'improvisation. L'enseignante demande de l'argent pour la conception de chandails d'improvisation pour notre nouvelle ligue « L'IDÉE ».

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lecault et appuyé par Mme Dionne **d'APPROUVER** l'achat d'environ 32 chandails pour la ligue d'improvisation.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-011]

Mme Arvisais présente l'activité proposée par les enseignants d'éducation physique soit la conception de chandails sportifs qui seront portés par les élèves lors de sorties sportives ou d'activités dans un contexte parascolaire.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Durand-Mailloux et appuyé par Mme Wilhelmy **d'APPROUVER** l'utilisation des fonds spéciaux pour l'achat de chandails d'éducation physique pour une dépense totalisant au maximum 2 000\$.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-012]

Mme Légaré présente son projet de la mise sur pied d'un marché de Noël en collaboration avec l'équipe enseignante et les élèves de l'école de l'Envolée.

Il est **PROPOSÉ** par M. Pedrotti et appuyé par Mme Labonté **d'APPROUVER** une dépense de 1400\$ provenant des fonds spéciaux pour l'achat du matériel nécessaire à la production des éléments vendus lors du marché de Noël ainsi que la réalisation du marché de Noël. Les contributions reçues seront déposées dans le fonds à destination spécial de l'école.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-013]

Mme Arvisais informe les membres que la vente des kangourous va bon train!

15. Reliquat

Mme Arvisais présente le reliquat à la suite de la fin de l'année scolaire 2024-2025.

16. Règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026

La directrice, Mme Arvisais, informe les membres des changements apportés aux tarifs à la suite de l'indexation.

17. Consultation CSSMI : Cadre d'organisation scolaire 2026-2029

La directrice, Mme Arvisais, présente la consultation. Les membres remplissent la grille-réponse.

18. Consultation CSSMI : OS-01

La directrice, Mme Arvisais, présente la consultation. Les membres remplissent la grille-réponse.

19. Activités éducatives, sportives et culturelles 2025-2026

La directrice, Mme Arvisais, présente différentes sorties ou animations qui ont eu lieu ou qui auront lieu au cours de l'année. Il n'y aura pas de frais facturés aux parents. Un tableau sera présenté aux membres lors de la prochaine rencontre.

Mme Arvisais demande le consentement des membres du conseil d'établissement afin que les activités éducatives et les sorties d'ici la prochaine rencontre n'aient pas besoin d'être approuvées par le conseil avant d'avoir lieu. Les membres en seront informés.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lecault et appuyé par Mme Chaumont **D'AUTORISER** la direction à accepter la réalisation des sorties éducatives. Celles-ci seront présentées au conseil dans les meilleurs délais.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-014]

20. Location de salles

La directrice, Mme Arvisais, présente le projet de résolution de l'autorisation générale des contrats de location des locaux de l'établissement (Art. 93 et 110.4 - *Loi sur l'instruction publique*).

ATTENDU que l'établissement désire permettre la location des locaux de l'établissement lorsqu'ils sont inutilisés;

ATTENDU que le pouvoir donné au conseil d'établissement de conclure des ententes de location de locaux d'une durée de moins d'un an décrit à l'article 93 (école) ou 110.4 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la quantité et la variété des demandes de location reçue par l'école (ou le centre);

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant la location des locaux des établissements (ACC-25) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

Il est proposé par Mme Labonté et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école (ou du centre) à signer, au cours de l'année scolaire 2025-2026 des contrats de location de salle selon les balises et les tarifs établis dans l'écrit de gestion (ACC-25) :

DE DEMANDER à la direction de l'école (ou du centre) d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Adopté à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-015]

21. Sorties à distance de marche

La directrice, Mme Arvisais, demande le consentement des membres du conseil d'établissement afin que les activités à distance de marche n'aient pas besoin d'être approuvées par le conseil avant d'avoir lieu.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Roy et appuyé par Mme Labonté **D'AUTORISER** la direction à accepter la réalisation de sorties à distance de marche.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-016]

22. Contrats de fourniture de biens ou de services

La directrice, Mme Arvisais, présente le projet de résolution – autorisation générale pour les contrats de fourniture de biens ou de services (Art. 90,91 et 110,3 - *Loi sur l'instruction publique*).

ATTENDU que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la quantité et la variété des biens ou des services à être rendus;

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par le CSSMI;

Il est proposé par M. Pedrotti et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école (ou du centre) à signer, au cours de l'année scolaire 2025-2026 des contrats relativement à la fourniture des biens ou des services éducatifs ou extraordinaires suivants :

☒ des services éducatifs (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) (école uniquement) (ex. : conférences éducatives aux élèves, activités scientifiques ou de lecture);

☒ des services d'enseignement (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) dispensés en dehors des périodes d'enseignement prévues au calendrier scolaire (écoles uniquement) (ex. : service d'aide aux devoirs lorsque le contrat est conclu avec une entreprise, cours d'été, de soirs ou de fin de semaine);

☒ des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (écoles et centres) (ex. : arbitrage ou entraînement d'équipes sportives, répétitions de musique, d'activités de théâtre, clown, sorcière, scrapbooking, bricolage, cours de gardien averti, animation de divers ateliers (improvisation, ateliers de chant, etc.));

☒ des biens fournis par une personne physique ou un organisme dans le cadre de la réalisation des services décrits précédemment.

DE DEMANDER à la direction de l'école (ou du centre) d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2025-2026

Adopté à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-017]

23. Journées pédagogiques du service de garde 2025-2026

La présidente, Mme Dionne, présente la planification des journées pédagogiques au service de garde et les coûts des sorties lors de ces journées.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Thibodeau et appuyé par Mme Roy **d'APPROUVER** les coûts des sorties et la planification des journées pédagogiques du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-018]

24. Activités parascolaires

Une activité parascolaire de chorale est offerte aux élèves de 3^e à la 6^e année.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lecault et appuyé par Mme Labonté **d'APPROUVER** l'activité parascolaire de la chorale.

Approuvé à l'unanimité

[Résolution n° CE-2526-019]

L'activité d'improvisation ainsi que des midis sportifs sont offerts en parascolaire par nos spécialistes.

25. Conférences aux parents

La directrice, Mme Arvisais, informe les membres qu'il y aura une conférence sur l'anxiété le 11 novembre prochain présentée par l'agente de réadaptation de l'école, Mme Isabelle Labonté.

26. Comité de parents

Mme Orozco est membre au comité de parents. Elle pourra nous transmettre les informations reçues.

27. O.P.P.

Pour la photo scolaire, nous avons fait appel à des parents bénévoles ainsi que pour la fête de la rentrée. Plusieurs ont répondu à l'invitation!

28. Informations de l'école

- Service de garde : Aucun point à signaler.
- Professionnels :
 - Formation aux parents sur l'anxiété à venir.
- Enseignants :
 - Halloween : Plusieurs activités seront offertes aux élèves, dont une parade de costumes d'Halloween, une cachette d'objets effrayants et une station de photos seront offertes aux élèves.
- Direction :
 - Les membres du conseil d'établissement souhaitent que l'on change de compagnie pour les photos scolaires de l'année 2026-2027. Nous ferons des recherches d'ici la prochaine rencontre.
 - Les membres du conseil d'établissement souhaitent que l'on conserve notre partenariat avec la Papeterie Blainville.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Chaumont et appuyé par Mme Labonté **d'APPROUVER** la poursuite du partenariat avec la Papeterie Blainville.

Approuvé à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-020]

- Le personnel de l'école de l'Envolée a organisé une semaine remplie de surprises pour souligner le travail des directions pour la semaine des directions. Nous leur en sommes très reconnaissantes.
- Le document réservé à l'attention des parents pour le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence est présenté aux membres et déposé sur le site internet de l'école.

29. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 10 décembre prochain, à 18h30. Les membres souligneront le temps des fêtes.

30. Autres points

Parascolaire

Pour l'instant, l'école offre le gymnase aux élèves qui fréquentent le service de garde. En y offrant du parascolaire en fin de journée, nous priverions ces élèves de ce lieu.

31. Levée de l'assemblée

La présidente, Mme Dionne, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Chaumont et appuyé par Mme Lecault **DE LEVER** la séance à 22 h 35.

Adopté à l'unanimité
[Résolution n° CE-2526-021]

Catherine Dionne
Présidente

Julie Arvisais
Directrice

Marie-Frédérique Côté
Secrétaire